

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

9914/81 (Presse 125)

731st Council meeting

- Fiscal questions -

Luxembourg, 21 October 1981

President: Mr Jock BRUCE-GARDYNE,
Minister of State to the Treasury
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Marc LEPOIVRE Deputy Permanent Representative

Denmark:

Mr Morgens LYKKETOFT Minister for Fiscal Affairs

Germany:

Mr Hans HUTTER Director General,
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Antoine EXARCHOS Deputy Permanent Representative

France:

Mr Laurent FABIUS Minister attached to the
Ministry of Economic Affairs
and Finance, with special
responsibility for the Budget

Mr André CELLARD State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Barry DESMOND Minister of State,
Department of Finance

Italy:

Mr Paolo GALLI Deputy Permanent Representative

Luxembourg:

Mr Ernest MÜHLEN

State Secretary,
Ministry of Finance

Netherlands:

Mr J.C. KOMBRINK

State Secretary,
Ministry of Finance

United Kingdom:

Mr Jock BRUCE-GARDYNE

Minister of State to the
Treasury

Commission:

Mr Christopher TUGENDHAT

Vice-President

o

o

o

HARMONIZATION OF EXCISE DUTIES ON ALCOHOLIC BEVERAGES

After a detailed discussion, the Council failed to reach agreement.

TAX AND CUSTOMS DUTY RELIEF

The Council asked the Permanent Representatives Committee to continue discussing this matter.

Bruxelles, le 20 octobre 1981

Note Bio (81) 402 aux bureaux nationaux
cc/ aux Membres du Groupe du Porte-Parole

Preparation Conseil Fiscalite le 21.10.1981 (R. Elphick)

433

Le Conseil Fiscalite aura lieu demain a Luxembourg a partir de 14.30 heures. Les ministres vont essentiellement continuer leur discussion du dossier sur l'harmonisation des taux d'accises sur l'alcool qu'ils ont eu pendant le mois de septembre. Depuis lors, la situation a un peu evolue avec la diffusion par la presidence d'une version revisee du compromis global qui comporte des changements assez importants par rapport au compromis initial.

On propose notamment que le rapport de taxation entre le vin et la biere - 3/1 selon la proposition de la Commission - soit releve a 3,5/1 en regle generale et a 4/1 pour les bieres plus legeres (DIS: produits surtout au Royaume-Uni. FIN DIS).

Deuxiemement, l'obligation pour les Etats membres d'appliquer un meme taux de TVA s'appliquerait a partir du 1 janvier 1988 a toutes les boissons alcoolisees (vin, biere, cognac, whisky, etc.).

Il est a ajouter que pendant les negociations prealables la demande francaise tendant a laisser aux Etats membres la faculte d'appliquer un taux d'accise reduit sur certains alcools plus couteux n'a recu aucun appui.

Une fiche a ce sujet vous sera envoyee separement.

Amities,
M. Santarelli



Bruxelles, le 22 octobre 1981

Note Bio (81) 402 (suite 1 et fin) aux bureaux nationaux
cc/ aux membres du Groupe du Porte-Parole

Questions fiscales : apres le Conseil (R. Elphick)

Le Conseil a completement echoue. Apres quatre heures et demie de negociations sur le paquet de compromis englobant les problemes traites dans les cinq projets de directive proposes par la Commission, la presidence a declare qu'il n'y avait aucune possibilite d'arriver a un accord politique dans la matiere d'harmonisation des accises sur les boissons alcoolisees. Ces problemes devraient etre maintenant regles par la Cour de Justice.

Au nom de la Commission, le Vice-President Christopher Tugendhat a fait appel aux ministres pour qu'ils fassent un nouvel effort. Il a signale l'importance du sujet pour la vie quotidienne des citoyens de la Communaute et pour le commerce intra-communautaire. Il a egalement rappele que les chefs de gouvernement ont plusieurs fois constate que la Communaute n'etait pas une Communaute de juristes mais que les autorites politiques doivent prendre leurs responsabilites. Il a vivement regrette, au nom de la Commission, que le Conseil semble, en ce moment, etre pret a abandonner la recherche d'un compromis.

Mais l'appel de M. Tugendhat n'a recu aucun appui de la part des ministres presents et la presidence a annonce que, dorenavant, il appartient a la Cour de Justice de se prononcer dans les cas d'infraction dont ils ont ete saisis.

(DIS: Il est a rappeler que la Cour est deja saisie d'une plainte contre le Royaume Uni en matiere de la taxation du vin par rapport a la biere. Il y a egalement plusieurs cas concernant d'autres Etats membres et qui sont en suspens devant la Cour ou en etat de preparation. Il est evident que la Commission doit en discuter prochainement. FIN DIS)

Amities,

M. Santarelli comeur////

